

# Annexe 1 : Délibération Syndicale

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU 05 SEPTEMBRE 2012

<u>Date de convocation</u> : 21 août 2012	L'an deux mil douze, le 05 septembre à dix huit heures trente minutes, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Bertrand GIRARD-BOISSEAU.
<u>Date d'affichage</u> : 10 septembre 2012	
<u>Nombre de délégués</u> : En exercice : 24 Présents : 14 Votants : 17	<u>Étaient présents</u> : MM. GIRARD-BOISSEAU, CRUBEZY, COULON, NOTARIANNI, PANTANELLA, DE WILDE, MALLARD, DEZOBRY, CAZIEUX, GUEVEL, MURRU, BESANÇON, Mmes GRENEAU, MAHIEU <u>Procurations</u> : M. VAN HAESTDALE à M. DEZOBRY M. BERNARD à M. CAZIEUX M. SAINTE BEUVE à M. CRUBEZY  <u>Absents excusés</u> :  <u>Absents</u> : MM. DERMER, GOMES, MALHAIRE, DHUITTE, MAGNE Mmes CAU, BICQUEMARD,  Formant la majorité des membres en exercice.  La C.E.G. était représentée par M. GUILLOU La Sté Intégrale Environnement était représentée par M. MACHARD  Toutes les communes étaient représentées à l'exception de la commune de VILLIERS LE SEC.  <i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil syndical : Monsieur Bernard BESANÇON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i>

### 08/12 - VALIDATION DE L'ENTREPRISE RETENUE – REALISATION D'UN NOUVEAU FORAGE (FN3) SUR LA COMMUNE DE FONTENAY EN PARISIS

Dans le cadre de sa mission, le SIAEP Nord-Ecouen a en projet la réalisation d'un nouveau forage à l'Yprésien (FN3) sur la commune de Fontenay en Parisis.

Un appel d'offre suivant la forme de la procédure adaptée ouverte en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics a été publié le 31 mai 2012 – la limite de réception des candidatures et des offres a été fixée au 11 juillet 2012 à 12 heures.

❖ **2 offres ont été reçues**

- Société SANFOR
- Société FORAGES MASSE

La Société FORAGES MASSE a été retenue et déclarée la mieux disante pour ce marché et son offre considérée comme économiquement la plus avantageuse et la plus adaptée pour mener à bien la réalisation d'un nouveau forage qui sera implanté sur le territoire de la commune de Fontenay en Parisis au lieu dit « le Plant Queney » 60 m au sud-ouest de la D 47 joignant Fontenay en Parisis à Mareil en France.

**A L'UNANIMITE**, le conseil syndical

**APPROUVE** le choix de l'entreprise retenue

**AUTORISE** le président à signer les documents relatifs au marché pour la réalisation du forage FN3 de la Société FORAGES MASSE pour un montant de 255 850.00 € HT,

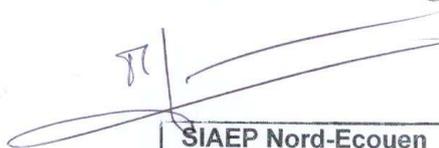
**DECIDE** de donner pouvoir à son Président de signer la délibération et la soumettre au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Bertrand GIRARD-BOISSEAU



**SIAEP Nord-Ecouen**  
1, route de Marly  
95380 Puiseux en France  
Tél./Fax 01 34 72 29 90  
siaepne@gmail.com